

TAX POLICY TRENDS

October 2017

SMALL BUSINESS TAX CUT NOT ENOUGH – U.S. TAX REFORMS WILL MAKE U.S. MORE ATTRACTIVE FOR START-UPS

By Jack Mintz and V.Balaji Venkatachalam

Big businesses start small. With the proposed Republican tax reform announced on September 28th, small business taxes will be dropped sharply making it attractive for start-up companies to locate and grow in the U.S..

This is in sharp contrast to the recent debate in Canada whereby small businesses will be taxed more heavily under the recent proposals despite a further reduction in the small business tax rate.

In the United States, small C-corporations are taxed at the corporate level on their profits with income paid to investors subject to personal income tax. If the owners hold shares for more than six years in companies in a wide range of industries, capital gains are untaxed. Under the U.S. proposal, both corporate and personal income tax rates would decline.

Small Business Marginal Effective Tax Rates on Investments:
Companies either \$10 million or \$20 million in asset size

	Canada and U.S. Current Tax Rate	Comparing Canada 9% Small Business Tax Rate with Proposed U.S. Tax Reform
\$10 Million Asset Size		
Canada	42.2%	41.3%
U.S. S-Corporation	42.1%	28.0%
U.S. C-Corporation	44.3%	36.6%
\$20 Million Asset Size		
Canada	47.3%	47.3%
U.S. S-Corporation	47.0%	34.9%
U.S. C-Corporation	44.3%	36.6%

The new U.S. federal corporate income tax rate is proposed to be no higher than 20 per cent compared to most existing corporate rates that are graduated reaching 35 per cent for largest sized companies. With state income taxes remaining deductible, the combined federal-state corporate income tax rate will be 25.3 per cent. Businesses will be also able to fully write off machinery and equipment investment costs from profits rather than depreciating them over time (interest expense associated with these investments would not be deductible). Federal personal taxes on dividends would remain roughly the same 23.8 per cent (plus a 3.8 surtax on dividends as investment income). On the other hand, state personal income taxes may no longer be deductible from federal tax resulting in a higher dividend tax rate.

S-Corporations as well as limited liability companies in the United States are treated as pass-through entities. In other words, the S-corporation does not pay taxes but profits are attributed to the small business owners and taxed as regular personal income. The Republican plan will lower personal income tax rates with the federal top rate falling from 39.6 per cent (on incomes in excess of \$418,000) to 35 per cent (brackets yet to be specified). Most importantly, however, business income earned by investors through their small business will be taxed at 25 per cent at the federal level for a combined federal-state tax rate estimated to be 31.65 per cent (the surtax does not apply to business income).

In contrast, Canada levies a corporate tax rate on Canadian-controlled private corporations at a rate of close to 14.5* per cent although it only applies to small businesses with less than \$500,000 in profits and \$10 million in assets (otherwise the average federal-provincial corporate income tax rate is close to 27 per cent on profits for larger small businesses).

Canada also imposes much higher personal income tax rates with an average combined federal and provincial top rate of 51 per cent on income in excess of about US\$160,000).

Canada has much lower sales taxes on capital purchases compared to the United States.

In the table, we provide marginal effective tax rates on capital invested in small businesses taking into account corporate income taxes, personal incomes taxes paid by the small business owner and other taxes related to capital (retail sales on capital purchases being most important). Since U.S. tax law refers to US\$60 million asset size for some incentives, we look at two cases: companies with \$10 million in asset size and those with \$20 million in asset size. Although companies with less than \$10 million in asset size are currently taxed at rates close to those applied to similar-sized C-corporation and S-corporations in the United States under the U.S. reform, small businesses would be more heavily taxed in Canada compared to the United States regardless of asset size and type of U.S. business structure. More importantly, those small businesses expecting to grow into larger firms will find the U.S. much more tax competitive to support their growth.

Canadian policy makers need to start preparing now. While most of the world is headed in the direction of lower corporate taxes, Canada is bucking that trend. That will hurt our ability to attract investment and grow our economy.

* That rate will fall to slightly below 13 per cent pending the recently announced tax cut.

TENDANCES FISCALES

October 2017

UNE RÉDUCTION D'IMPÔT DES PETITES ENTREPRISES NE SUFFIT PAS – LA RÉFORME FISCALE AMÉRICAINE ENTEND RENDRE LES ÉTATS-UNIS PLUS ATTRAYANTS POUR LE DÉMARRAGE D'ENTREPRISES

Jack Mintz and V.Balaji Venkatachalam

Les grandes entreprises débütent petites. Avec la réforme fiscale annoncée par les Républicains le 28 septembre, les impôts des petites entreprises baisseront d'un seul coup, au point d'inciter de nouvelles entreprises à venir s'installer et croître aux États-Unis.

Cela contraste beaucoup avec le récent débat au Canada où les petites entreprises seraient imposées plus lourdement selon les plus récentes propositions, et ce, malgré une réduction additionnelle du taux d'imposition des petites entreprises.

Aux États-Unis, les petites corporations « C » sont imposées sur leur profits au niveau de la société et les revenus versés aux investisseurs sont imposés au niveau des particuliers. Si les propriétaires maintiennent leurs parts pendant plus de six ans dans des sociétés couvrant un large spectre de secteurs, les gains en capitaux ne sont pas imposés. Avec la proposition américaine, tant le taux d'impôt sur le revenu des sociétés que celui des particuliers est appelé à baisser.

Taux effectifs marginaux d'imposition sur les investissements des petites entreprises : sociétés ayant des actifs de dix ou de 20 millions de dollars

	Taux d'imposition au Canada et aux États-Unis	Comparaison entre le taux d'imposition de 9 % pour les petites entreprises au Canada et celui prévu par la réforme fiscale américaine
Actifs s'élevant à 10 M\$		
Canada	42,2%	41,3%
Corporations « S », É.-U.	42,1%	28,0%
Corporations « C », É.-U.	44,3%	36,6%
Actifs s'élevant à 20 M\$		
Canada	47,3%	47,3%
Corporations « S », É.-U.	47,0%	34,9%
Corporations « C », É.-U.	44,3%	36,6%

Il est proposé que le nouveau taux d'imposition fédéral des sociétés aux États-Unis ne soit pas plus élevé que 20 % comparé à la plupart des échelons du taux d'imposition des sociétés, qui culminent à 35 % pour les plus grandes sociétés. Puisque l'impôt des États reste déductible, le taux combiné d'impôt fédéral-États pour les sociétés sera de 25,3 %. Les entreprises pourront de plus comptabiliser en charges le montant intégral de la machinerie et des équipements à même leurs profits, plutôt que de les amortir à terme (les frais d'intérêt en lien avec ces investissements ne seraient pas déductibles). L'impôt fédéral des particuliers sur les dividendes resterait à peu près le même, soit 23,8 % (plus une surtaxe de 3,8 % sur les dividendes en tant que revenus de placements). Par contre, l'impôt sur le revenu des particuliers au niveau de l'État pourrait ne plus être déductible de l'impôt fédéral, ce qui entraînerait une augmentation du taux d'imposition des dividendes.

Les corporations « S », de même que les sociétés à responsabilité limitée américaines sont considérées comme des entités intermédiaires. En d'autres termes, les corporations « S » ne

paient pas d'impôt et leurs profits sont attribués aux propriétaires des petites entreprises et imposés comme des revenus ordinaires de particuliers. Le plan des Républicains est de réduire le taux d'imposition pour les particuliers avec un taux fédéral supérieur passant de 39,6 % (sur les revenus dépassant 418 000 dollars) à 35 % (les fourchettes d'imposition n'ayant pas encore été définies). Néanmoins, il importe de savoir que les revenus d'entreprise touchés par les investisseurs via leur petite entreprise seront imposés à 25 % au niveau fédéral, ce qui donne un taux d'impôt combiné fédéral-États estimé à 31,65 % (la surtaxe ne s'applique pas aux revenus d'entreprise).

Par contraste, le Canada prélève un taux d'imposition sur les entreprises privées sous contrôle canadien à près de 14,5* %, mais il ne s'applique qu'aux petites entreprises générant moins de 500 000 dollars de profits et dotées d'actifs de 10 millions de dollars (pour les petites entreprises dont les actifs sont plus importants, le taux d'imposition fédéral-provincial moyen est de près de 27 % sur les profits).

Le Canada assujetti également au revenu des particuliers un taux d'imposition beaucoup plus élevé, avec un taux supérieur d'impôt combiné fédéral-provincial moyen de 51 % sur les revenus dépassant les 160 000 dollars US, environ.

Comparé aux États-Unis, la taxe de vente pour les achats d'immobilisation au Canada est nettement inférieure.

Dans le tableau, nous présentons le taux effectif marginal d'imposition sur le capital investi dans les petites entreprises en tenant compte de

l'impôt des sociétés, de l'impôt des particuliers payé par les propriétaires de petites entreprises et des divers impôts sur le capital (la taxe de vente pour les achats d'immobilisations étant la plus importante). Puisque la loi fiscale américaine réfère à des actifs de 60 millions de dollars US pour certains incitatifs, nous avons plutôt considéré deux cas d'espèces : les sociétés avec des actifs de 10 millions de dollars et celles avec des actifs de 20 millions de dollars. Bien que les sociétés ayant moins de 10 millions de dollars d'actifs soient actuellement imposées à des taux semblables à ceux qui toucheront les corporations « C » et « S » de même acabit aux États-Unis selon la réforme proposée, les petites entreprises seraient plus lourdement imposées au Canada qu'aux États-Unis peu importe la taille des actifs ou le type de structure d'affaires américaine. Mais surtout, les petites entreprises qui s'attendent à prendre de l'expansion pourront voir que la fiscalité aux États-Unis devient plus concurrentielle pour encadrer leur croissance.

Les décideurs politiques canadiens doivent commencer à se préparer dès maintenant. Tandis que le monde se dirige presque partout vers une baisse de l'imposition des sociétés, le Canada résiste à la tendance. Cela nuira à notre capacité d'attirer des investissements et à la croissance de notre économie.

* Ce taux chutera légèrement sous les 13 % quand la réduction d'impôt annoncée prendra effet.